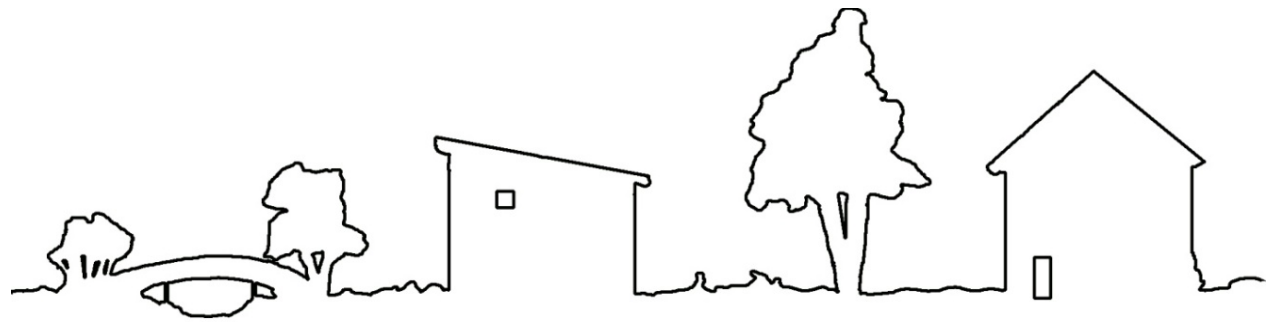




Commune de Malansac



6.2.a. Notice annexes sanitaires

EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 23 mars 2012,

Le maire,



ARRÊT

► La communauté de communes du Pays de Questembert, créée le 1^{er} janvier 2010, a parmi ses compétences celle optionnelle de la collecte et élimination des déchets. Cette compétence est assurée dans le cadre du SYSEM (Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan) dont la communauté de communes est adhérente.

► L'adduction et la distribution d'eau potable sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Jacut Les Pins, qui compte 11 communes adhérentes dont Malansac.

► L'assainissement des eaux usées est du ressort de la commune de Malansac pour son territoire

Adduction eau potable

4

► La commune de Malansac est desservie en eau potable par le réseau de Saint Jacut Nord, tout comme les communes de Caden, Peillac, Saint Perreux, Saint Vincent sur Oust et biensur Saint Jacut les pins

► Les prélèvements réalisés en 2011 indiquent que l'eau destinée à la consommation humaine est conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés, à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l.

► L'eau est conforme tant du point de vue bactériologique que physico-chimique.

► Le rapport Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable, valable pour l'exercice 2010 à l'échelle du SIAEP de la région de Saint-Jacut-les-Pins donne des informations sur les conditions d'organisation de ce service public. Le prestataire est Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat courant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019.

► Le tableau ci-dessous indique montre bien que l'essentiel de l'eau consommée est importée.

Total des ressources (m³)	2009	2010	Variation
Ressources propres	186 829	199 989	+ 7,04 %
Importations	819 277	839 897	+2,52 %
Total général	1 006 106	1 039 886	+3,36 %

► En effet, si le SIAEP dispose de deux points de prélèvements en nappe souterraine, l'un à Carrouis en BEGANNE et l'autre aux Petits Moulins en RIEUX, l'essentiel de l'eau nécessaire au territoire est achetée à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine qui dispose d'un captage sur la Vilaine à FEREL, en amont du barrage d'Arzal.

► Le territoire du SIAEP est donc très largement dépendant de la capacité de production d'eau potable de l'I.A.V. pour sa consommation.

► Le tableau ci-dessous montre qu'entre 2009 et 2010, le SIAEP n'a enregistré que 104 ouvertures d'abonnements domestiques supplémentaires, soit l'installation de 104 ménages supplémentaires environ.

Abonnements	2009	2010	Variation
domestiques	10 032	10 136	
non domestiques	2	2	
Total général	10 034	10 138	+1,04 %

► Malansac compte 1160 abonnés pour l'exercice 2010

► La consommation moyenne par abonné à l'échelle du SIAEP est de 80m³ / an en 2010, identique à la consommation annuelle moyenne de 2009

► Le rendement du réseau de distribution est assez faible, estimé à 81,4% en 2010 avec 193 156 m³ de pertes, soit une perte de 0,8 m³ par kilomètre de réseau et par jour.

	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution (%)	71,8 %	84,7%	83,5%	81,4%

5



Assainissement eaux usées

6

⇒ L'assainissement collectif

- Il existait une unité de traitement des eaux usées de type boues activées mise en service en 1968 et dimensionnée pour traiter les effluents industriels de la société Galina doux représentant 14300 équivalents habitants.
- Il y avait nécessité de revoir la station suite à l'arrêt de l'activité de Doux car elle se retrouvait surdimensionnée. Ainsi sa capacité a été ramenée à 6500 eqh.
- En 2008, le réseau compte 4 postes de relevage et 470 branchements. Seul le bourg est raccordé à l'assainissement collectif. Le VVF est raccordé à la station de Rochefort.
- Le milieu récepteur de cette station, en filière boue, est le Bodélio.
- Le zonage d'assainissement collectif a été mis à jour en parallèle de l'élaboration du PLU par le BET Valterra. Il se trouve en annexe du PLU.

L'assainissement individuel

- Zonage d'assainissement réalisé en 1999. Cette étude révèle que globalement les parcelles étudiées ne font pas l'objet de contraintes particulières à l'assainissement individuel.
- Les contraintes rencontrées sont les suivantes : superficie des parcelles, pente du terrain, occupation du sol. Nécessité de compléter ce zonage en fonction de l'avancement du PLU.
- Le SPANC analyse régulièrement les systèmes d'assainissement. Au 31/08/09, 49% des ANC sont classés en "acceptables risques forts" = *installations vieillissantes avec risque de pollution à moyen terme : une étude de sol faite par BE est recommandée (suivant nature du sol, aménagements sur filière existante)*

7



Assainissement eaux pluviales : rapport du SDAP

8

⇒ L'assainissement eaux pluviales

► Un Schéma Directeur d'Assainissement eaux Pluviales a pour la première fois été réalisé à Malansac, en parallèle de l'élaboration du PLU, par le BET EGIS Eau.

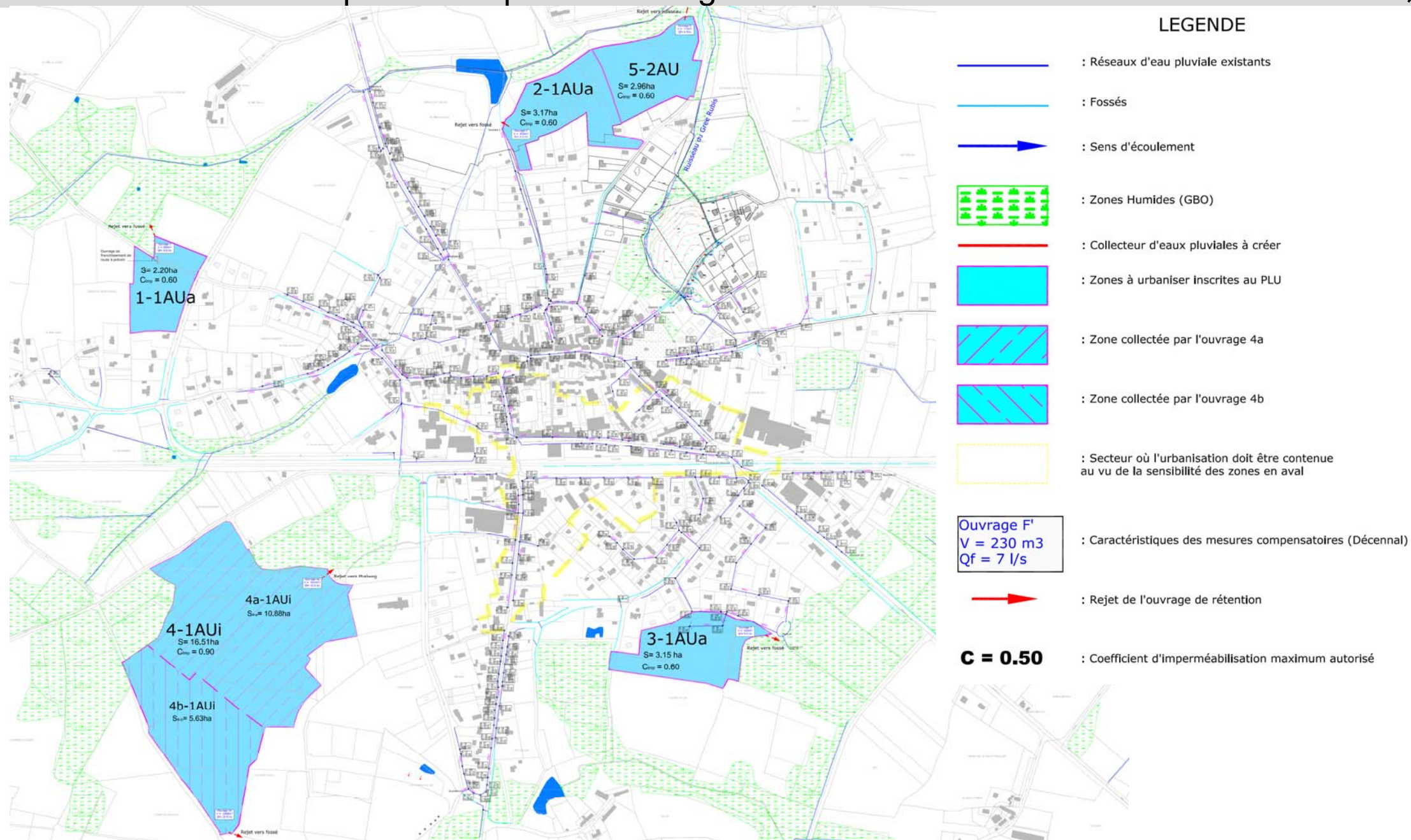
► Ce document est annexé au présent P.L.U. Il fixe notamment les conditions d'urbanisation pour les secteurs AU – à urbaniser) en matière de gestion des eaux pluviales

N° des zones	Nature des zones	Désignations	Surface de la zone (ha)	Débit décennal actuel (m³/s) (rationnelle)	Débit décennal futur sans mesure compensatoire (m³/s) (Caquot)	Débit décennal futur avec mesure compensatoire (m³/s)	Coefficient d'imperméabilisation en situation future	Volume à stocker par hectare (m³)	Débit d'apport de la zone après urbanisation (l/s/ha)	Volume total à stocker (m³)	Débit de fuite du bassin tampon (l/s)	Surface du bassin (hypothèse: hauteur utile= 0.8m)	Type mesures compensatoires
1	1AUa	Habitat	2,20 ha	0,04 m³/s	0,28 m³/s	0,0066 m³/s	0,60	260 m³	3	580 m³	6,6 l/s	1030 m²	Noues
2	1AUa	Habitat	3,17 ha	0,06 m³/s	0,24 m³/s	0,0095 m³/s	0,60	260 m³	3	830 m³	9,5 l/s	1484 m²	Libre
3	1AUa	Habitat	3,15 ha	0,04 m³/s	0,29 m³/s	0,0095 m³/s	0,60	260 m³	3	820 m³	9,5 l/s	1474 m²	Libre
4*	4a	1AUi Commercial et industriel	10,88 ha	0,12 m³/s	1,67 m³/s	0,0326 m³/s	0,90	515 m³	3	5610 m³	32,6 l/s	10086 m²	Libre
	4b		5,63 ha	0,10 m³/s	1,40 m³/s	0,0169 m³/s				2900 m³	16,9 l/s	5219 m²	Libre
5	2AU	Habitat	2,96 ha	0,04 m³/s	0,31 m³/s	0,0089 m³/s	0,60	260 m³	3	770 m³	8,9 l/s	1385 m²	Libre

Numéro	Type zone	Nature de l'urbanisation future	Localisation	Surface	Coefficient d'imperméabilisation futur*
1	1AUa	Habitat	Bande du Bois Guiho	2,20 ha	0,60
2	1AUa	Habitat	Rue des Grées	3,17 ha	0,60
3	1AUa	Habitat	Champ du Lin	3,15 ha	0,60
4	1AUi	Commercial et industriel	Les Champs des Fosses et Champ de la Croix	16,47 ha	0,90
5	2AU	Habitat	Bande de la Grée Rubis	2,96 ha	0,60

* Les coefficients d'imperméabilisation ont été fixés en accord avec la mairie

Assainissement eaux pluviales : plan de zonage



Collecte et traitement des déchets

► La collecte et élimination des déchets est une compétence de la communauté de communes. Afin de s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets, chaque foyer est désormais équipé d'un conteneur muni d'une puce électronique et collecté chaque semaine en point de regroupement par rue ou par village. Le principe de la redevance incitative est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

► Les sacs jaunes, disponibles en mairie et destinés au tri sélectif, sont collectés en point de regroupement tous les 15 jours.

► La collecte a lieu le jeudi, sauf dans une partie des villages où elle se fait le mercredi.

► La commune dispose également de points d'apport volontaire pour le verre et les papiers. Ils sont situés : rue de la Gare, rue des Noës, lotissement de Guenfol, la Morais, le bois Guiho, la Ville Bléher, le Moulin.

► Par ailleurs la communauté de communes distribue des composteurs aux habitants qui le souhaitent.

► Un guide a été réalisé par le SYSEM, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'ADEME. Il est disponible en ligne sur les sites Internet des communautés de communes et de certaines communes membres du SYSEM.



Un point d'apport volontaire



Guide réalisé par le SYSEM

MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	

Calendrier de la collecte d'ordures ménagères

